

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_84
id. 1446

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les modalités de mise en œuvre de notre politique des espaces naturels sensibles (ENS) ont été consignées dans la charte départementale des ENS adoptée lors de la décision modificative n°2 de 2009.

Il s'agit de créer un réseau de sites à l'échelle du département qui puissent être aménagés et gérés de telle sorte que leurs richesses environnementales soient préservées et que l'ouverture au public soit facilitée.

Le conseil général intervient à deux niveaux pour constituer ce réseau :

- soit il se porte maître d'ouvrage des opérations sur des sites « d'intérêt départemental ». C'est le cas de certains sites du corridor garonnais, du lac du Gouyre

ou encore du moulin de Castels, pour lesquels je présenterai dans ce rapport les actions qui y sont menées;

- soit il subventionne des initiatives locales portées par des collectivités ou des associations reconnues.

Ces dépenses sont éligibles à la taxe d'aménagement (anciennement taxe départementale des ENS) que le conseil général perçoit annuellement.

1 - Les opérations sous maîtrise d'ouvrage du conseil général

Avant d'évoquer les sites actuellement considérés par le conseil général en maîtrise d'ouvrage directe, je souhaite vous faire un point sur l'état d'avancement du sentier Garonne.

1.1 - Le sentier Garonne

Ce sentier a été pris en compte au titre des ENS car il permettra de mettre en valeur des sites du corridor garonnais dont le conseil général, des collectivités ou des associations assurent la gestion.

L'objectif est de relier les deux extrémités du département en passant, autant que possible, au plus près du fleuve.

Exclusivement réservé aux randonneurs, il doit susciter la découverte des richesses de la Garonne (patrimoine naturel et culturel, etc.) mais aussi de sa plaine alluviale et de ses terrasses, en se connectant à des sentiers de randonnée déjà existants.

Les principes et le tracé du sentier ont fait l'objet, en 2006 et 2009, de comités de pilotage, en présence, et avec l'accord, de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Notre assemblée a approuvé le tracé lors de la décision modificative n°2 de 2009 pour une mise en œuvre en **trois tranches** :

- tranche 1 : Donzac/Saint-Nicolas-de-la-Grave,
- tranche 2 : Castelsarrasin/Bourret,
- tranche 3 : Bourret/Grisolles.

La première tranche du sentier sera opérationnelle dans le courant de l'année 2015. Toutefois, la commune de départ de cette première tranche n'est plus Donzac en rive gauche mais Lamagistère en rive droite.

En effet, face au refus de certains propriétaires de la commune de Saint-Loup d'autoriser le passage du sentier Garonne, le tracé a évolué (Cf. carte jointe en annexe)

entraînant notamment une interdiction de la préfecture de passer à proximité de la centrale nucléaire de Golfech pour d'évidentes raisons de sécurité. Aussi, entre Lamagistère et Valence-d'Agen, il est prévu d'emprunter, en partie, la vélo-route du canal des deux mers.

Ce tronçon de canal présente plusieurs atouts : il longe le lac bleu de Bergon à Lamagistère, emprunte le pont canal sur la Barguelonne et rejoint la halte vélo de l'ancien abattoir à Valence d'Agen en passant à proximité du site des Cannèles (aménagé dans les années 90 au titre de notre politique des ENS).

Aujourd'hui, nous disposons de toutes les autorisations de passage que ce soit avec les propriétaires privés, les services de l'Etat ou Voies Navigables de France (VNF).

Dès lors, courant 2015, le balisage du sentier sera entrepris par notre brigade verte qui en assurera également l'entretien, et un mini topo-guide sera proposé.

Une fois cette première tranche achevée et « mise en service », il conviendra de finaliser les deux suivantes pour lesquelles nous nous heurtons à des blocages avec certains propriétaires, ce qui retarde considérablement la mise en œuvre de ce projet.

1.2 - La gestion des sites d'intérêt départemental

Deux sites sur le corridor garonnais font actuellement l'objet de la mise en œuvre d'un plan de gestion : l'îlot de Saint-Cassian et le site de l'Espinassié.

L'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier (plan de gestion 2012-2014)

Les opérations de replantation effectuées à l'automne-hiver 2008/2009 ont été un succès. Les jeunes plants sont désormais hors de danger et l'objectif d'obtenir une mosaïque de milieux forêt/prairie a été totalement respecté dans le but de favoriser la biodiversité et, en particulier, les colonies de hérons qui viennent y nicher.

Il convient aujourd'hui de dresser le bilan du plan de gestion 2012-2014 et de rédiger une autre « feuille de route » pour la gestion de ce site.

L'entretien des plantations et de la prairie restera l'objectif premier.

Pour les plantations, nous procéderons comme en 2014, à savoir qu'un pré-entretien manuel des plants sera réalisé par le biais d'un prestataire.

Pour ce faire, je vous demanderais de bien vouloir ratifier 3 500 € de crédits sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement.

Notre brigade verte assurera ensuite les passages de girobroyeur entre les lignes de plants.

Pour la prairie, nous souhaitons poursuivre, autant que possible, un éco-pâturage par le biais de moutons. Nous disposons à cet effet d'un contact privilégié avec un éleveur local. Il convient de renforcer ce partenariat pour faire de cette démarche un exemple et de la reproduire, si possible, ailleurs.

Il faut signaler, enfin, qu'un panneau a été récemment installé à l'entrée de ce site pour rappeler au grand public ses richesses et sa vulnérabilité, ainsi que l'action du conseil général qui en assure la restauration et l'entretien depuis plusieurs années.

Le site de l'Espinassié (plan de gestion 2013-2016)

A l'instar de Saint-Cassian, l'objectif poursuivi sur ce site d'une centaine d'hectares, situé sur les communes de Bourret et Montech, est de maintenir ou de développer des mosaïques de milieux.

Pour l'année 2015, nous axerons nos interventions sur :

- l'élitage d'arbres dangereux à proximité d'une exploitation agricole,
- l'entretien de boisements existants (girobroyage du sous-bois, élitage et abattage sélectif, ...) par un prestataire et notre brigade verte,
- l'arrachage manuel de plantes invasives telles la Buddléia (ou arbre à papillons) par notre brigade verte.

Aussi, je vous propose de ratifier l'inscription sur l'article 61521, sous-fonction 738 :

- de 4 500 € pour l'élitage des arbres dangereux,**
- de 3 500 € pour l'entretien des boisements existants.**

Le lac du Gouyre

Principalement dédié à l'irrigation, le lac du Gouyre dispose d'habitats naturels intéressants et d'une grande diversité faunistique que ce soit au niveau des mammifères, des insectes, des oiseaux, des poissons, des amphibiens,...

Lors de sa construction, nous avons anticipé ce potentiel en favorisant les conditions d'une réappropriation des milieux par la nature, en implantant notamment une micro-digue en queue de barrage permettant le maintien d'un plan d'eau à niveau constant. Cet espace étant rapidement devenu un site apprécié par l'avifaune, il a été enrichi d'un observatoire ornithologique ouvert au public ainsi que de radeaux flottants permettant la nidification des oiseaux. Parallèlement, a été créé, uniquement en rive

gauche du barrage pour assurer des zones de quiétude pour les oiseaux, un sentier bordé d'un arboretum.

Enfin, la construction du barrage a induit la création de 8 hectares de zones humides.

Ce site est aujourd'hui un lieu de découverte largement fréquenté par le grand public.

Pour poursuivre la valorisation du lac du Gouyre, nous proposons :

- de développer la signalétique, que ce soit dans l'observatoire ornithologique (panneaux d'identification des oiseaux) ou le long du sentier (petits panneaux type « arboretum » à remplacer). Un panneau d'entrée de site a d'ailleurs été installé récemment comme sur l'îlot de Saint-Cassian.

- d'entretenir et de replanter une parcelle suite à l'abattage de peupliers devenus dangereux.

Pour cette dernière opération, je vous demanderais de bien vouloir ratifier 3 500 € de crédits sur l'article 61521, sous-fonction 738.

Le site du « moulin de Castels » à Valence d'Agen

L'appel à candidatures a permis de retenir le groupement de cabinets « AVEC Ingénierie-Programmation (mandataire), BL 2 Architectes et Trouillot & Hermel Paysagistes » dont le montant de l'offre s'élève à **43 200 € TTC**, pour rédiger le programme d'aménagement.

L'étude, qui a démarré en novembre 2014, se déroulera sur une période de 10 mois maximum (hors temps de validation par le maître d'ouvrage).

Quatre phases sont prévues dans le déroulement de cette étude :

- **Phase 1** : réaliser un état des lieux du site et des bâtiments (en cours).
- **Phase 2** : recueillir les attentes et les besoins.
- **Phase 3** : analyser la faisabilité des objectifs définis dans la phase précédente et proposer des scénarios d'aménagement.
- **Phase 4** : rédiger le programme détaillé.

Sur le plan méthodologique, il est prévu de réunir deux comités :

- un comité de pilotage, instance décisionnaire, composé du comité technique et d'élus du conseil général et de la communauté de communes des deux rives,

- un comité technique de suivi de l'étude composé de représentants du conseil général (Direction de l'environnement et le cas échéant autres directions), de la communauté de communes des deux rives et d'autres structures telles que le CAUE, l'association des moulins du Quercy, le syndicat mixte du bassin de la Barguelonne, etc. Ce comité technique est chargé de valider les rapports présentés par le prestataire, de transmettre tout élément d'information utile et de préparer les réunions du comité de pilotage.

Pour mener à bien cette étude, je vous propose de ratifier 40 000 € de crédits de paiement sur l'article 2317314, sous-fonction 738.

Je ne manquerai pas, lors des prochaines sessions, de vous informer de la suite donnée à ce projet.

2 - Initiatives portées par d'autres maîtres d'ouvrage

2.1 - Le parc et les jardins de Bruniquel

Dans les années 90, le conseil général avait aménagé le site dit « du parc et des jardins de Bruniquel » à proximité du château.

Le parc boisé avait alors été doté de mobilier (aires de pique-nique avec tables, bancs et poubelles) et d'une signalétique, tandis que les jardins en terrasses (avec murs en pierre) avaient été restaurés pour accueillir des plantations et un système d'arrosage adapté.

La commune qui assure l'entretien du site a souhaité rédiger un plan de gestion pour donner une nouvelle impulsion aux actions entreprises sachant que ce site est déjà bien fréquenté.

Pour élaborer ce plan de gestion, elle a mandaté le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Midi-Quercy, et ce, pour un montant de 6 600 € TTC.

La commune a sollicité le conseil général pour un accompagnement financier à hauteur **de 3 300 € (50 %)** conformément à notre règlement financier en matière d'ENS.

Compte-tenu de l'intérêt que revêt ce type d'initiative pour relancer des dynamiques de gestion et de valorisation de sites ENS anciens, **je vous propose de répondre favorablement à la commune de Bruniquel et de ratifier l'inscription de 3 300 € de crédits sur l'article 204141, sous-fonction 738 de la section d'investissement.**

2.2 - Restauration de mares par la Fédération départementale des chasseurs

La Fédération départementale des chasseurs a déposé une demande de subvention pour des travaux de restauration d'une douzaine de mares dans le secteur Quercy/Rouergue du Tarn-et-Garonne.

Cette opération s'est déroulée en 3 étapes :

- Phase 1 (2007-2008) : inventaires des mares présumées intéressantes,
- Phase 2 (2012-2013) : opérations « test » sur 5 mares,
- Phase 3 (2014-2017) : interventions sur une trentaine de mares sélectionnées.

Le Conseil Général a subventionné **la phase 1** à hauteur de **6 681 €** (30 % du montant de l'opération), **la phase 2** à hauteur de **6 951 €** (20 % du montant de l'opération). **La phase 3** se décompose en 4 tranches (2014, 2015, 2016 et 2017) dont la première a été prise en compte à hauteur de **5 733 €** (10 % des dépenses engagées).

Pour l'année 2015, la Fédération départementale de chasseurs sollicite une subvention d'un montant de 5 362 €, soit 14,4 % des dépenses engagées.

Je vous propose, comme nous l'avons fait pour les étapes précédentes, de donner une suite favorable à cette demande qu'il vous sera proposé de voter lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée, dans le cadre des subventions exceptionnelles aux associations.

3 - Animations sur sites ENS

Tous les ans, les sites ENS servent de support privilégié pour accueillir des animations environnementales à destination du grand public et notamment des plus jeunes.

Nous le faisons soit par le biais de nos agents, soit avec l'appui de structures compétentes telles que le CPIE Midi-Quercy.

Pour 2015, nous pourrions prévoir, à titre indicatif, une animation au lac du Gouyre pour la **journée mondiale des zones humides**, une animation à la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave dans le cadre des **journées Nature** du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, une animation sur les plantes mellifères sur l'île de Nègrepelisse, une journée sur la sensibilisation et le ramassage des déchets en bord de Garonne en relation avec le collège Jean Rostand de Valence d'Agen, une

animation sur les insectes organisée en partie sur le site du « parc et jardins » de Bruniquel...

Nous faisons connaître l'existence de ces animations par le biais de plusieurs vecteurs : réseaux de nos partenaires, diffusion dans la presse, diffusion sur notre site Internet, etc.

Je vous demanderais de prendre acte de cette information et de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

☐

☐

☐

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général

Le sentier Garonne

- Prend acte de l'état d'avancement du sentier Garonne ;
- Précise que la première tranche du sentier sera opérationnelle dans le courant de l'année 2015, et que la commune de départ de cette première tranche n'est plus Donzac en rive gauche mais Lamagistère en rive droite ; le balisage du sentier sera entrepris par la brigade verte du Conseil Général qui en assurera également l'entretien, et un mini topo-guide sera proposé ;

L'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier (plan de gestion 2012-2014)

- Prend acte du bilan de gestion 2012-2014 ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de 3 500 € sur l'article 61521, sous-fonction 738 de la section de fonctionnement pour assurer l'entretien manuel des plants réalisé par le biais d'un prestataire comme en 2014 ;

Le site de l'Espinassié (plan de gestion 2013-2016)

- Ratifie comme suit l'inscription d'un crédit de 8 000 € sur l'article 61521, sous-fonction 738 :
 - 4 500 € pour l'élagage des arbres dangereux,
 - 3 500 € pour l'entretien des boisements existants.
- Précise que l'arrachage manuel de plantes invasives sera réalisé par la brigade verte du Conseil Général ;

Le lac du Gouyre

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 3 500 € sur l'article 61521, sous-fonction 738 pour le développement de la signalétique dans l'observatoire ornithologique et le long du sentier, l'entretien et la replantation d'une parcelle suite à l'abattage de peupliers devenus dangereux ;

Le site du « moulin de Castels » à Valence d'Agen

- Précise que l'étude concernant le programme d'aménagement a démarré en novembre 2014 et sera réalisée en quatre phases :
 - Phase 1 : réaliser un état des lieux du site et des bâtiments (en cours),
 - Phase 2 : recueillir les attentes et les besoins,
 - Phase 3 : analyser la faisabilité des objectifs définis dans la phase précédente et proposer des scénarios d'aménagement,
 - Phase 4 : rédiger le programme détaillé ;
- Ratifie à cet effet, un crédit de paiement de 40 000 € sur l'article 2317314, sous-fonction 738 ;

Initiatives portées par d'autres maîtres d'ouvrage

Le parc et les jardins de Bruniquel

- Ratifie l'inscription d'un crédit de 3 300 € sur l'article 204141, sous-fonction 738 de la section d'investissement pour élaborer un plan de gestion destiné à donner une nouvelle impulsion aux actions entreprises ;
- Précise que pour réaliser ce plan, la commune a mandaté le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy ;

La restauration de mares par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC)

- Approuve le principe d'une subvention de 5 362 € soit 14,4 % des dépenses engagées pour la phase 3 des travaux de restauration des mares (année 2015) étant précisé que les crédits seront inscrits lors d'une prochaine réunion dans le cadre des subventions exceptionnelles aux associations ;

Animations sur sites ENS

- Approuve les animations pour 2015, telles que présentées, à destination des plus jeunes et du grand public, organisées sur certains sites ENS par les Services du Conseil Général, avec l'appui de partenaires associatifs comme le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET